

TRANSPORTS PUBLICS FRIBOURGEOIS

128452

## CONVOCATION

à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
du 27 juin 2014, à 16 h  
à la Safe Gallery de la BCF à Fribourg, boulevard de Pérolles 1

### ORDRE DU JOUR

**1. Rapport du Conseil d'administration et de la Direction sur la gestion et les comptes au 31 décembre 2013**

**2. Rapport de l'organe de révision**

**3. Approbation du rapport et des comptes au 31 décembre 2013 et décharge au Conseil d'administration**

**3.1 Approbation du rapport et des comptes au 31 décembre 2013**

*Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.*

**3.2 Emploi du bénéfice résultant du bilan**

*Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'attribuer à la réserve générale un montant de CHF 64500.00 et d'approuver le report à nouveau de CHF 56055086.37.*

**3.3 Décharge aux organes responsables**

*Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de donner décharge aux organes responsables.*

**4. Elections statutaires**

**Election de l'organe de révision**

*Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'élire Ernst & Young S.A., à Lausanne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2014.*

**5. Décision d'engagement du processus de réorganisation de la Société TPF en un groupe de sociétés**

*Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de donner son accord pour l'engagement du processus de réorganisation de la Société TPF en un groupe de sociétés.*

Le rapport annuel, les comptes annuels 2013 ainsi que le rapport de l'organe de révision sont à disposition des actionnaires, durant le délai légal, au siège de la société, rue Louis-d'Affry 2, à Fribourg. Tout actionnaire qui en fait la demande recevra un exemplaire de ces documents.

Les actionnaires inscrits dans le registre des actions au 1er juin 2014 recevront une invitation personnelle par courrier. Ont le droit de vote, les actionnaires inscrits dans le registre des actions le 1er juin 2014.

Pour participer à l'assemblée générale, les actionnaires devront être en possession d'une carte d'admission. Les cartes d'admission ainsi que le matériel de vote seront envoyés aux actionnaires avant l'assemblée, sur demande écrite, faite au siège de la société.

Les éventuelles communications et les formulaires de procuration devront parvenir au siège de la société au plus tard le 17 juin 2014.

Aucune carte d'admission ne sera distribuée le jour de l'assemblée générale.

Fribourg, le 3 juin 2014

Au nom du Conseil d'administration  
Christian Castella, Président